

## GARANTIE DE PROTECTION JURIDIQUE « MESURES DE PROTECTION DE LA PERSONNE MAJEURE »

### Les litiges ou différends garantis

La garantie Protection Juridique « Mesures de Protection de la Personne Majeure » est acquise lorsque :

**vous avez besoin de conseils ou d'avis** sur les mesures de protection de la personne majeure, prévues par le Code Civil,

**vous êtes confronté à un litige ou différend** relatif à la nature de la mesure de protection de la personne majeure envisagée ou prise pour vous.

### En cas de litige ou de différend garanti

#### Assistance Juridique

Nous vous fournissons les avis et conseils utiles au choix d'une mesure de protection de la personne majeure et sur les démarches à entreprendre pour la mettre en place.

#### Protection Juridique

Si nécessaire, nous participons à la prise en charge des frais et honoraires de l'avocat et/ou de la personne qualifiée saisi(s) de la défense de vos intérêts.



Matmut Protection Juridique, ayant reçu agrément par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1999 pour pratiquer les opérations correspondant à la branche 17 (protection juridique) mentionnée à l'article R.321-1 du Code des Assurances. SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, N° 423499391 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Document non contractuel. Garanties applicables dans les limites, plafonds et conditions définis au contrat.

 **Mutuelle Familiale**  
ma nouvelle mutuelle

Mutuelle régie par le Code de la mutualité et soumise au livre II.  
SIREN n°784 442 915

**SIÈGE SOCIAL :**  
52, RUE D'HAUTEVILLE  
75487 PARIS CEDEX 10

[www.mutuelle-familiale.fr](http://www.mutuelle-familiale.fr)

## PROTECTION JURIDIQUE

 **Mutuelle Familiale**  
ma nouvelle mutuelle



Document non contractuel - Février 2017 - Crédit photo : Brand New Images, Thinkstock.

### Votre service de protection juridique

est à votre écoute, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

**02.35.63.70.91**



**Garanties et services**  
**Santé, prévoyance, prévention**



[www.mutuelle-familiale.fr](http://www.mutuelle-familiale.fr)

# La Mutuelle Familiale Protection Juridique vous accompagne dans vos démarches juridiques



## CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX LES DÉFENDRE GRÂCE À L'ASSISTANCE JURIDIQUE « VIE PRIVÉE »

*Litiges avec votre voisin, un opérateur de téléphonie ou un cybermarchand, votre garagiste, votre bailleur ou votre employeur..., les occasions de conflits dans la vie quotidienne ne manquent pas et SEUL, il n'est jamais simple de faire valoir ou de défendre ses droits.*

**Matmut Protection Juridique** intervient pour tous vos litiges de la vie quotidienne.

### Les domaines d'intervention

**Consommation** : mauvaises réparations, crédit, téléphonie mobile, internet...

**Logement (propriétaire - locataire)** : contestation charges locatives, dépôt de garantie, loyers impayés, état des lieux...

**Copropriété et voisinage** : charges de copropriété, assemblées générales, nuisances sonores, mitoyenneté...

**Achat/vente (logement - automobile)** : délais de livraison, vices cachés...

**Droit de la famille** : divorce, pension alimentaire, droit de visite...

**Droit des personnes** : changement de nom, nationalité...

**Droit des successions et donations** : héritiers, testament, fiscalité...

**Droit du travail** : durée du travail, salaires, licenciement...

**Recours médical** : erreur médicale, infection nosocomiale, aléa thérapeutique.

**Administration/ fiscal** : permis de construire, impôts...

**Protection sociale** : retraite, régimes sociaux...

### Les services mis à votre disposition

#### • Une Assistance Juridique par téléphone illimitée

Un appel et vous obtenez des juristes de *Matmut Protection Juridique* toutes les réponses à vos questions, des avis et des conseils. Si votre demande nécessite des recherches particulières, un conseiller vous recontacte rapidement.

#### • Une assistance juridique de proximité illimitée

Des assistants juridiques présents dans les plus grandes villes de France vous reçoivent lorsqu'un examen de documents ou une consultation s'avèrent nécessaires.

Sur simple rendez-vous, vous pouvez rencontrer l'assistant juridique proche de votre domicile ou de votre lieu de travail.

## BÉNÉFICIER D'UNE PROTECTION JURIDIQUE MÉDICALE POUR FAIRE VALOIR SES DROITS ET OBTENIR LA RÉPARATION DE SES PRÉJUDICES EN CAS DE LITIGE

*La mise en cause d'un professionnel de santé n'est pas simple et nécessite l'intervention de spécialistes compte-tenu de la spécificité des procédures, de leur complexité et du coût des différents intervenants.*

**Vous êtes victime d'une erreur médicale** : paralysie à la suite d'une intervention chirurgicale, effets indésirables suite à une mauvaise prescription médicamenteuse, ablation du mauvais organe,

**Vous contractez une infection nosocomiale** au cours d'une intervention chirurgicale, lors de soins ou pendant votre séjour hospitalier,

**Vous êtes victime d'un aléa thérapeutique** : au cours d'une opération, vous êtes victime de complications qu'il n'était pas possible de prévoir.

**Matmut Protection Juridique** vous apporte conseil et accompagnement humain, juridique et financier.

*Exemple : Au cours d'une opération réalisée dans une clinique, vous contractez une infection qui nécessite un traitement lourd et prolonge de trois mois votre incapacité de travail. Vous sollicitez l'intervention de Matmut Protection Juridique pour exercer votre recours.*

Le juriste en charge du dossier vous fait examiner par un médecin expert qui consulte votre dossier médical et organise une expertise avec le chirurgien et le médecin mandaté par l'assureur de la clinique. En l'absence de solution amiable, le tribunal est saisi afin qu'un expert judiciaire établisse la responsabilité de la clinique. Aux termes de la procédure, son assureur est condamné à indemniser l'ensemble de vos préjudices (perte de revenus, prix de la douleur, assistance d'une tierce personne...).

En cas de litige, la Protection Juridique vous donne les moyens de faire valoir vos droits à l'amiable et, si nécessaire, devant les tribunaux, par la prise en charge des honoraires d'avocat et des frais de procédure conformément au contrat.

